

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le dix-huit avril à vingt heures dix minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

Etaient présents : M. QUILTU, Mme PLUSQUELLEC, M. KERANGUYADER, Mmes LE GUEN, THOMAS, BOUCHER-LE BALLER, M. CREN, Mme HEMON, M. LE JEUNE, Mmes TROMEUR et ROPARS, M. COCHENNEC et M. COENT.

Etait absent : M. BAIL.

Procuration : M. GUEVEL à M. KERANGUYADER.

Mme PLUSQUELLEC a été élue secrétaire.

Convocation du 4 avril 2016.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2016

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2016 est approuvé à l'unanimité, et signé par l'ensemble des membres présents.

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture de l'ordre du jour de la séance et propose d'ajouter une demande de subvention au titre des Amendes de police 2016.

II. Délibérations

1. Approbation des comptes de gestion 2015 du Receveur Municipal

Il est proposé à l'assemblée communale d'adopter les comptes de gestion 2015 du Receveur pour la Commune, l'Assainissement, les Lotissements Park ar Porz – Park ar Praden et Chemin des Chênes.

M. ROLLAND, Trésorier, donne lecture des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Les comptes de gestion 2015 reprennent l'ensemble des écritures apparaissant aux comptes administratifs 2015.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les comptes de gestion 2015 de la Commune, de l'Assainissement, des Lotissements Park ar Porz – Park ar Praden et du Chemin des Chênes.

Vote à l'unanimité.

2. Comptes administratifs 2015

J. QUILTU sort de la pièce afin que les comptes administratifs 2015 soient soumis à l'approbation du conseil municipal.

Budget principal

Le compte administratif 2015 du budget principal est voté à l'unanimité. Il présente un déficit de clôture en investissement de 65 528.50 € et un excédent de clôture en fonctionnement de 257 767.17 €. Monsieur ROLLAND précise que la situation financière de la Commune est saine. J. QUILTU ajoute que nous nous devons de rester vigilants quant aux dépenses des deniers publics.

Budget Assainissement

Le compte administratif du budget Assainissement est également approuvé à l'unanimité. Il présente un déficit d'investissement de 15 838.61 € et un excédent de fonctionnement de 598.85 €. F. LE JEUNE précise que l'Agence de l'eau n'a pas encore rendu d'avis favorable à notre dossier de demande de subvention relatif à l'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de Botaval, ce qui explique la différence apparaissant entre les prévisions budgétaires et les réalisations.

Budget Lotissement Park Ar Porz – Park Ar Praden

Le compte administratif 2015 du budget « Lotissement Park Ar Porz – Park Ar Praden » est également voté à l'unanimité. Le résultat de clôture est nul. Ce budget a été clôturé en début d'année 2015.

Budget « Chemin des Chênes »

Le compte administratif du budget « Chemin des Chênes » est approuvé à l'unanimité. Le résultat de clôture est nul. Monsieur ROLLAND précise que l'équilibre du budget a été possible grâce à l'avance de trésorerie réalisée par le budget principal.

Vote à l'unanimité.

3. Associations – Subventions 2016

Le mode de calcul des subventions est rappelé par Madame LE GUEN, Adjointe au Maire, aux conseillers :

- Les écoles de la commune perçoivent 60.98 € par élève inscrit.
- Les associations caritatives intervenant sur la commune perçoivent 50 €.
- Les associations sportives extérieures peuvent percevoir 15€ + 5€ par enfant clédinois inscrit.
- Les associations de parents d'élèves extérieures perçoivent 15 € lorsqu'un enfant clédinois y est inscrit.
- Les associations relatives à la santé extérieures intervenant sur la commune perçoivent 20€.

La liste des subventions, examinée au préalable par la Commission des Finances le 6 avril 2016, est proposée au vote de l'assemblée. F. LE JEUNE précise que le montant des subventions versées aux associations clédinoises s'élève à 14 657.90 €.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vote les subventions présentées en annexe pour un montant total de 16 192.82 €.
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

4. Aménagement de surface des tranches 1 et 2 du lotissement communal

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée communale que des travaux d'aménagement de surface des tranches 1 et 2 du lotissement communal doivent être réalisés.

Plusieurs prestataires ont répondu à la consultation. Six offres ont été reçues en mairie.

Il s'avère que l'entreprise la moins disante est PIGEON BRETAGNE SUD, située à Hennebont, dont l'offre globale s'élève à 55 040.00 € HT.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD pour réaliser les travaux d'aménagement de surface des tranches 1 et 2 du lotissement communal, pour un montant de 55 040.00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

5. Réalisation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la 3^{ème} tranche du lotissement communal

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée communale qu'il convient de créer les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la 3^{ème} tranche du lotissement communal.

Plusieurs prestataires ont répondu à la consultation. Sept offres ont été reçues en mairie.

Il s'avère que l'entreprise la moins disante est TOULGOAT, située à Gourin, dont l'offre globale s'élève à 37 180.00 € HT.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'entreprise TOULGOAT pour réaliser les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la 3^{ème} tranche du lotissement communal, pour un montant de 37 180.00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

6. Désignation des jurés d'assises

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée communale qu'il est nécessaire de désigner annuellement deux jurés d'assises. Il précise que les communes de Kergloff et Plounévezel désignent également deux personnes par commune. Le Tribunal doit recevoir une proposition de six noms au total pour les trois communes.

Monsieur Le Maire procède au tirage au sort.

Sont désignés :

- LE DEAULT Eric
- PARTHENAY Loïc

7. Plan Opérationnel d'Investissements 2016 – Demande de subvention pour l'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de Botaval

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de solliciter une subvention dans le cadre de l'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de Botaval.

La Société TOULGOAT, retenue par délibération du 15 octobre 2015, a estimé le coût des travaux à la somme de 140 598.50 euros hors taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention de la Région au titre du Plan Opérationnel d'Investissements 2016 pour la réalisation de ces travaux.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite une subvention de la Région au titre du Plan Opérationnel d'Investissements 2016 pour l'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de Botaval,
- Autorise Le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

8. Contrat de Territoire – Demande de subvention pour l'installation d'un terrain multisports

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 7 novembre 2015, l'assemblée communale a validé l'installation d'une aire multisports sur la moitié Nord du terrain d'entraînement de football.

Le montant de cette opération s'élève à la somme de 80 000 euros hors taxes.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de solliciter du Département une subvention au titre du Contrat de Territoire pour l'installation de cet équipement sportif.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite une subvention du Département au titre du Contrat de Territoire pour l'installation d'un terrain multisports sur la Commune,
- Autorise Le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

9. Association des Maires Ruraux 29 – Motion de soutien « Non à la suppression totale et brutale de l'aide à la voirie communale »

Les 28 et 29 janvier, le Conseil Départemental a imposé, sans examen préalable en commission, la suppression totale des aides à l'entretien de la voirie pour les communes de moins de 10 000 habitants.

L'Association des Maires Ruraux du Finistère (AMR 29) s'oppose fermement à cette disposition inéquitable et brutale qui défavorise les territoires ruraux et maritimes et fait disparaître toute solidarité entre les territoires. Nous demandons à ce qu'elle soit revue pour deux raisons :

- Cette aide représente en moyenne 70 000 € par commune sur 10 ans, c'est trop important. Cela forcera certains maires à sacrifier l'entretien de leurs routes, et avec, la sécurité des finistériens.
- Nos petites communes ne peuvent pas compenser cette perte de recette. Face à cette situation, certains finistériens verraient leurs impôts locaux augmenter de plus de 6 % dès cette année, ce qui s'ajoutera aux augmentations de base, pour combler un tel manque de revenus. Cette décision pèsera donc également très lourd sur les ménages du département.

Les petites communes rurales et maritimes possèdent un linéaire de route par habitant beaucoup plus important que les zones urbaines, et ont donc une plus grande difficulté structurelle à financer l'entretien. Néanmoins, les routes communales servent au développement de l'économie du Finistère (développement agricole, agro-alimentaire, de la pêche, du tourisme) et elles permettent le maintien du lien social entre les familles, entre les générations. Le Département doit donc participer à l'entretien des routes communales.

L'AMR 29 comprend la nécessité de faire des économies et propose donc trois solutions :

- Limiter la suppression totale aux communes de plus de 3 500 habitants,
- Tenir compte du linéaire de route communale par habitant pour les communes de moins de 3 500 habitants,
- Limiter la baisse à un taux acceptable et la planifier dans le temps selon la méthode que l'Etat impose au département, c'est-à-dire plafonner cette baisse à 6 % par an pendant 3 ans pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte la motion de soutien « Non à la suppression totale et brutale de l'aide à la voirie communale ».

Vote à l'unanimité.

10. Amendes de police 2016 – Demande de subvention

Le Maire, J. QUILTU, expose à l'assemblée qu'en application de l'article R 2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'exercice 2015, au profit des communes et groupements de communes inférieurs à 10 000 habitants dotés de la compétence voirie au 1er janvier 2014.

Le plafond de dépenses est fixé à 30 000 € HT.

Le Maire, J. QUILTU, propose à l'assemblée de présenter un dossier auprès du Conseil Départemental.

Notre commune souhaite améliorer la circulation piétonne et ainsi procéder à une réfection des trottoirs situés :

- Route de Botaval ;
- Route de Saint-Hernin jusqu'aux chicanes du cimetière ;
- Rue du Kreisker : revêtement et cheminement piéton.

La consistance des travaux est détaillée à l'assemblée communale. Leur montant est estimé à 30 000 € HT.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le projet de travaux exposé ci-dessus ;
- Sollicite du Conseil Départemental du Finistère une subvention destinée à financer ce projet, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.

Vote à l'unanimité.

III. Informations diverses

- **Réunion des commerçants et des professionnels de santé** : F. LE JEUNE rappelle aux membres du conseil municipal qu'un consultant a été mandaté pour réaliser un sondage téléphonique afin de connaître le ressenti des habitants vis-à-vis des services proposés dans la commune. Il en ressort que les Clédinois sont satisfaits des commerces et des services existants. L'enquête sera présentée aux élus à la prochaine séance du conseil municipal. F. LE JEUNE précise qu'à l'issue de la réunion de présentation du sondage aux professionnels, il a été proposé de mettre en place, durant les mois d'été, un marché au bourg de la commune le vendredi de 17h à 19h.
- **Inventaire des Zones Humides** : Démarrage de la procédure ce jour.
- **Garderie** : Un devis a été signé pour l'achat d'un jeu, « une sauterelle verte ». Il devrait être installé courant du mois de mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.